

COMMUNE DE SCHLIERBACH



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2020

Date de convocation : 10 novembre 2020

Président de séance : M. Bernard JUCHS, Maire.

Présents : Marie CAPOZIO-RISSER, Annie DEVEY, Isabelle DRUNTZER, Alexandre DEL GROSSO, Claudia-Isabel DURIGHELLO, Daniel GUTHLIN, Evelyne KESSLER, Jean-Baptiste LANGLOIS, Claude LEHR, Gérard OTT, Carole SCHERRER, Robert SEEL, Paul TRZEBIATOWSKI.

Absents excusés : Anne PALANIAK.

Pouvoir : Néant.

ORDRE DU JOUR

1. Carrefour RD 201
2. Remplacement chaudière Mairie
3. CLECT
4. Validation statuts Brigade Verte
5. Subvention fondation patrimoine 2021
6. ONF : travaux sylvicoles 2021
7. Cadeau de Noël des enfants du personnel communal
8. Remplacement fenêtres école primaire + sacristie
9. Divers

COMPTE RENDU DU 12 OCTOBRE 2020

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance du 12 octobre 2020.

POINT 01 : AMENAGEMENT CARREFOUR RD 201

Un avant-projet d'aménagement du carrefour de la RD 201 avait été présenté au Conseil Municipal en juin 2020 avant l'envoi au Conseil départemental pour validation et avis. Il prévoyait un rond-point au carrefour RD 201 et RD 6 Bis I et un feu tricolore à la sortie de la ZA.

Le responsable de la gestion des voiries du Conseil départemental s'est rendu sur place pour se rendre compte de la problématique. La commission départementale chargée de statuer sur le projet

a donné son accord pour une participation à hauteur de 200 000 € maximum selon les travaux. En effet, tous les travaux ne font pas l'objet de participation.

Le projet du rond-point était estimé à quelques 600 000 € auxquels s'ajoutait 400 000 € d'aménagement aux entrées d'agglomération.

Le Conseil Municipal, compte tenu du faible montant de la participation décide de se rabattre sur la réalisation d'un feu tricolore.

Une étude chiffrée sera réalisée pour permettre d'établir le coût réel et le montant de la participation du Département. C'est à ce moment-là que le Conseil Municipal pourra statuer sur la réalisation ou non de cet aménagement.

POINT 02 : REMPLACEMENT CHAUDIERE MAIRIE

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été inscrit au Budget primitif 18 000 € TTC pour le remplacement de la chaudière gaz de la mairie qui donne des signes de faiblesse après 23 ans de bons et loyaux services.

Il informe au Conseil Municipal de la réception de plusieurs devis (Ets HAAS de Burnhaupt, N'RGIE de Dietwiller, SANICHAUFF de Habsheim, LG Promotion de Schlierbach).

L'offre la meilleure est celle de l'entreprise SANI-CHAUFFE CONCEPT de Habsheim pour un montant de 16 991,04 € TTC pour le remplacement de la chaudière actuelle par une chaudière de marque VIESSMANN et d'un montant de 15 973.44 € TTC pour une chaudière de marque De Dietrich.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider le devis présenté par l'entreprise SANI-CHAUFFE CONCEPT pour le modèle VIESSMANN certes plus cher mais dont la qualité et la SAV semblent de meilleure qualité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour le remplacement de la chaudière gaz de la mairie et porte son choix sur l'offre de SANI-CHAUFFE pour un montant de 16 991,04 € TTC.

POINT 03 : CLECT

Par délibération en date du 14 octobre 2020, le Conseil de SAINT-LOUIS AGGLOMERATION a créé, en application des dispositions de l'article 1609 du Code Général des Impôts, une Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT).

La CLECT est chargée de procéder à l'évaluation du montant total des charges financières résultant des transferts de compétences entre la Communauté d'Agglomération et ses communes membres.

La CLECT est également tenue de fournir, à la demande du Conseil Communautaire ou du tiers des Conseils Municipaux, une estimation prospective des charges susceptibles d'être transférées par les communes à la Communauté d'Agglomération ou par cette dernière aux communes.

La CLECT est exclusivement composée de membres des Conseils Municipaux des communes membres et chaque commune doit disposer d'au moins un représentant.

Dans sa délibération du 14 octobre 2020, le Conseil Communautaire a décidé que la CLECT est composée du Président, d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant de chacune des 40 communes membres de SAINT-LOUIS AGGLOMERATION.

Le Conseil Municipal doit désigner ses représentants au sein de la CLECT selon les conditions fixées à l'article L 2121 du Code des Collectivités Territoriales qui impose le scrutin secret sauf décision unanime de voter au scrutin public.

Le Conseil Municipal,
Vu l'article L 2121 du Code des Collectivités territoriales
Vu la délibération du Conseil de SAINT-LOUIS AGGLOMERATION du 14 octobre 2020

→ décide, à l'unanimité, de voter au scrutin public

→ désigne

à la majorité de 14 voix, M. Bernard JUCHS en qualité de membre titulaire de la CLECT de Saint-Louis Agglomération

à la majorité de 14 voix, Madame Annie DEVEY en qualité de membre suppléant de la CLECT de Saint-Louis Agglomération

POINT 04 : MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DES GARDES CHAMPETRES COMMUNAUX

Le Maire fait part à l'assemblée du courrier du Président du Syndicat Mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux rappelant que la Commune adhère à la Brigade Verte et que les statuts ont fait l'objet d'une modification le 30 septembre dernier lors de la tenue de la dernière réunion du Comité Syndical.

Il a ainsi été proposé au Comité syndical, lors de cette séance, la modification des statuts actuels, qui ont été acceptées, qui portaient sur la modification de l'adresse du siège

Article 4 : Siège du Syndicat

Son siège est fixé dans l'immeuble : 92, rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 68360 SOULTZ

En application des dispositions des articles L5211-17 et 20 du CGCT, il appartient à chacune des Collectivités (Communes ou Groupements) adhérant au Syndicat Mixte de se prononcer dans un délai de 3 mois sur ces modifications statutaires, l'absence de réponse dans le délai imparti étant considérée comme avis favorable.

Le Maire invite donc le Conseil à délibérer sur cette modification statutaire et à prendre acte.

Le conseil municipal,

Approuve les modifications statutaires ci-dessus.

POINT 05 : ADHESION FONDATION DU PATRIMOINE

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal un bulletin d'adhésion à la Fondation du Patrimoine de Strasbourg qui s'élèverait, pour notre commune à 120 € par an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adhérer à cette Fondation et impute la dépense au Budget 2021 et suivants.

POINT 06 : ONF - TRAVAUX SYLVICOLES 2021

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal un devis de l'ONF pour les travaux sylvicoles programmés pour 2021 qui s'élève à 1400 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance et après en avoir délibéré, accepte cette proposition et impute cette dépense au Budget 2021.

POINT 07 : CADEAU ENFANTS DU PERSONNEL

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler, comme les années précédentes, l'octroi d'un bon cadeau de 30 € par enfant de moins de 14 ans au bénéfice du personnel communal dans le cadre des actions sociales en faveur du personnel communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte cette proposition et impute cette dépense totale d'un montant de 90 € au budget 2020.

POINT 08 : REMPLACEMENT FENETRES ECOLE PRIMAIRE ET SACRISTIE

Monsieur le Maire informe la Conseil Municipal de la disponibilité jusqu'à fin 2020 de 11000 € au titre des fonds de concours de Saint-Louis Agglomération.

Il propose de remplacer 2 grandes fenêtres et deux petites lucarnes vétustes et laissant passer les courants d'air à l'école primaire pour un montant de 10 195,20 € TTC avec une prise en charge au titre des fonds de concours à hauteur de 50 %.

Les fenêtres de la sacristie, qui représentent un budget de 7008 € TTC, seront remplacées ultérieurement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte cette proposition et impute la dépense au Budget 2021.

POINT 09 : DEVENIR DU SIAEP DE SCHLIERBACH

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le SIAEP de Schlierbach et environs qui regroupe les communes de Schlierbach, Dietwiller, Landser, Geispitzen et Waltenheim devait être dissous fin 2020 que la compétence « eau potable » serait reprise par Saint-Louis Agglomération sauf pour la commune de Dietwiller dont la compétence « Eau potable » serait transférée à Mulhouse Alsace Agglomération.

Il s'avère que MAA n'est à ce jour pas prêt à reprendre la compétence eau et qu'elle propose de poursuivre le service de distribution de l'eau potable sur les 5 communes par le biais du SIAEP pour encore quelques années (2 ou 3 ans).

Il convient donc de faire le point, de voir les avantages et inconvénients afin de prendre la meilleure décision pour notre commune.

Les présidents respectifs des 2 agglomérations devraient se rencontrer prochainement pour en discuter et trouver une issue favorable. Notre commune essaiera de faire remonter son avis.

POINT 10 : AIDE ALIMENTAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception, par l'assistance sociale du GHR de Mulhouse, d'une aide alimentaire pour une personne de Schlierbach dans une situation pour le moins précaire.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier, décide de prendre contact avec l'assistante sociale pour trouver une solution à long terme et décide d'octroyer, pour une période de 3 mois renouvelable, une aide alimentaire de 150 € par mois sous forme de bons d'achats.

POINT 11 : RAPPORT DES COMMISSIONS

COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

La commission s'est réunie pour faire le point sur la rentrée scolaire, sur le protocole mis en place et les retours ainsi que sur le planning. Tout fonctionne bien pour le moment.

COMMISSION ENVIRONNEMENT et COMMUNICATION

ENVIRONNEMENT :

La commission prévoit une demi-journée d'entretien au petit Ried.

Les fosses de plantation rue de la Gare seront faites cette semaine et l'herbe sera également semée dans la semaine.

COMMUNICATION :

La revue annuelle est en cours d'élaboration.

COMMISSION ANIMATION AINES – JEUNESSE :

Les animations de fin d'année ont dû être annulées (marche de nuit, St-Nicolas, Fête des Aînés).

Au programme, la décoration de la crèche dans le jardin du presbytère et les cadeaux de Noël des Aînés.

URBANISME :

Les premiers permis de construire ont été délivrés pour le lotissement 'Les Hauts du Kaegy'.

A ce jour, 13 permis de construire ont été délivrés depuis le début de l'année.

POINT 12 : PROJETS D'INVESTISSEMENT FUTURS

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de lister les idées de projets à réaliser dans notre commune dans les années à venir.

Le Conseil Municipal, après réflexion, propose la liste suivante :

Aménagement plateau sportif
Caveau du presbytère
Sécurité du village
Sécurité dans les rues
Skate Park
Nouvelles sculptures au sentier des 2 chênes
Périscolaire
Crèche associative à Schlierbach
Carrefour RD 201
Sécurité du village (accentuation cassure dos d'âne)
Réduction de la consommation d'énergie, réflexion sur les modes de déplacement
Plantations arbres le long de la RD
Presbytère complet
Acquisition maison alsacienne mairie
Attirer petits commerces de proximité
Zéro déchets, consommer local, épicerie en vrac...Festival Momix au presbytère
Grange communale
Réfection rue des Violettes et prolongement
Aménagement du vieux cimetière
Clocher église
Réfection rues (Violettes, Kaegy...)
Entretien bâtiments et non énergivore

Une priorisation des projets sera réalisée ultérieurement en tenant compte à la fois des projets incontournables mais également des coûts des projets par rapport au Budget communal.

Cette liste sera en quelque sorte une ligne directrice pour les futures réflexions sur les projets d'investissement à venir.

POINT 13 : RECAPITULATIF BUDGET 2020

Monsieur le Maire transmet au Conseil Municipal un tableau des investissements inscrits au Budget 2020 avec l'état d'avancement de chacun d'eux.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 22H35.